

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 20 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT AVRIL,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, Emmanuel LEFÉBURE.

Absents : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI.

**OBJET : Action Gérontologique – Pilotage opérationnel du SPASAD – Soutien à l'association Viexidom Services au titre de 2020 – Versement.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

L'association VIEXIDOM Services, le CCAS d'Angers, le groupe Vyv3 et l'association Soins Santé ont mis en place un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Ce partenariat prévoit que l'association VIEXIDOM Services assure le pilotage opérationnel du SPASAD. Le coût annuel de cette mission, fixé à 15 000 €, est partagé à part égal entre les quatre partenaires. Dans ce cadre, la quote-part due par le CCAS d'Angers au titre de l'année 2020 s'élève à 3 750 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne, à l'unanimité, l'autorisation de verser sur l'exercice 2021 à VIEXIDOM Services, la contribution due par le CCAS au titre de 2020 pour un montant de 3 750 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,  
Présidente déléguée